

**SOCIÉTÉ.** L'association cherbourgeoise, qui vient en aide aux migrants au quotidien, se positionne contre

# Itinérance s'inquiète du projet de loi immigration

16/11/2023

LE SÉNAT français a adopté mardi, après cinq jours et quatre nuits de débats, une version durcie du texte du projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », avant de la transmettre à l'Assemblée nationale.

Les sénateurs, en majeure partie de droite et de centre-droit, ont voté pour à 210 voix contre 115, après avoir renforcé de nombreuses mesures de son volet répressif.

## « Une loi aberrante et inhumaine »

L'association cherbourgeoise Itinérance, qui s'attelle au quotidien à aider les migrants, se positionne contre : « Pourquoi une telle inflation législative, si ce n'est pour détériorer les conditions d'accueil et les droits des personnes exilées ? Ou assimiler plus encore immigration et délinquance ? »

Itinérance conteste trois points : la suppression de l'aide médicale de l'État (AME), la régularisation du travail uniquement pour certains travailleurs et l'intégration par niveaux de langue.

« Ce qui est envisagé, c'est de supprimer l'aide médicale d'État (AME), c'est-à-dire un accès aux soins après trois mois de présence sur le terri-



→ Les membres d'Itinérance, association d'aide aux migrants, sont en désaccord avec ce projet de loi, qu'ils estiment déconnecté de la réalité.

toire (pour les étrangers en situation irrégulière en France), et de la remplacer par une aide médicale d'urgence (AMU), s'insurge Claudie Rault-Verprey. Mais l'urgence n'est pas définie ! »

Cette dernière estime, par expérience, que beaucoup de personnes exilées souffrent de maladies infectieuses et qu'il est nécessaire de les soigner

rapidement. L'association a également débattu sur les troubles et traumatismes liés au choc de la migration, qui semblent difficiles à intégrer dans ce dispositif d'AMU.

Concernant la régularisation du travail, « le seul point qui pourrait paraître positif », admet Anne Caron, membre d'Itinérance, ce n'est pas non plus satisfaisant.

« Ce texte ne fait que régulariser ceux qui peuvent déjà justifier de leur travail. La notion de métier en tension est floue. Cela ne comprend pas les métiers du bâtiment, de la restauration, d'aide à domicile, de maraîchage... », déplore l'association.

En effet, selon les amendements, une personne en situation d'irrégularité qui exercerait

un métier en tension (couvreur, forgeron, carrossier...) obtiendrait un titre de séjour d'un an de façon « exceptionnelle ».

« Mais ces personnes ne quittent pas leur famille, leur quotidien ou leur vie pour si peu de temps », s'agacent les bénévoles d'Itinérance. « Ce qu'on veut, c'est que toutes les personnes qui travaillent soient régularisées », martèlent les

membres.

Autre point de crispation, l'intégration par la langue. « On ne veut pas d'un examen de la langue pour obtenir l'asile, souligne Josiane Noblet. Il n'y a même pas d'annonces sur ce qui est proposé pour apprendre... » A titre d'exemple, Itinérance est déjà débordée, avec 3 300 heures de cours sur un an, en 2022. Pour un titre de séjour, il serait demandé le niveau A1 (collège) et pour obtenir la nationalité, un niveau B2 (universitaire).

## Vers l'incertitude

« Comment voulez-vous qu'une femme afghane, qui arrive en France, atteigne un tel niveau d'apprentissage. Comment peut-on leur demander de parler français alors qu'elles n'ont même pas librement accès à l'éducation là-bas », se désole Martine Cote-Colisson. L'association se questionne sur les moyens mis en place pour répondre à de telles exigences au niveau législatif.

Alors que l'Assemblée nationale étudiera, à partir du 11 décembre prochain, ce projet de loi immigration, Itinérance prépare d'ores et déjà une journée d'action le lundi 18 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des migrants.

Marie PINABEL